



ᑕᐱᑭᑦ ᑕᐱᑭᑦ ᑕᐱᑭᑦ ᑕᐱᑭᑦ  
Kativik environmental quality commission  
Commission de la qualité de l'environnement Kativik

Le 4 novembre 2014

Monsieur Gilbert Charland  
Sous-ministre  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
Édifice Marie-Guyart, 30<sup>e</sup> étage  
675, boulevard René-Lévesque Est  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Implantation d'un dépôt d'entreposage temporaire des matières dangereuses  
résiduelles à Kuujjuaq  
V/Référence : 3215-16-051**

---

Monsieur le Sous-ministre,

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social inscrite au Chapitre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la Commission de la qualité de l'environnement Kativik a procédé à l'analyse des renseignements qui lui ont été transmis par Mme Mireille Paul, de votre ministère, les 18 juillet et 8 octobre 2014 concernant le sujet en rubrique.

Après avoir analysé ce projet, la Commission a décidé, conformément à l'article 192 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de ne pas l'assujettir à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social.

Veillez agréer, Monsieur le Sous-ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

Peter Jacobs